

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**

Présents : **17**

Absents : **9**

- dont suppléé : **0**

- dont représentés : **4**

Votants : **21**

- dont « pour » : **21**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le huit avril deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON-BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°4*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, OLIVERO Albert (*a quitté la séance après la question n°23*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*a quitté la séance après la question n°23*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy, Mme OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, M. ORTUNO Miguel *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON-BOË Fabienne*, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et M. FERRON Jean *ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération n°2022/74

### **OBJET : TRAVAUX DE GESTION SEDIMENTAIRE SUR LE RIOU BOURDOUX – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX EIFFAGE TP.**

Le conseil de communauté,

**VU** la délibération n°2020/34 « Travaux de gestion sédimentaire sur les affluents du Grand Riou de la Blanche et du Riou Bourdoux » ;

**VU** le marché à procédure adaptée passé avec la société EIFFAGE TP sise la Fourrière Basse 04400 UVERNET-FOURS (en groupement avec SACTP OLIVERO et TRON TP), pour un montant de **91 000.30 € HT**, notifié le 13/08/2021 ;

**VU** l'avenant n°1 ci-annexé d'un montant de **18 625,25 € HT et prolongeant le délai d'exécution de 10 jours**, ceci faisant suite aux levés topographiques réalisés en période de préparation de travaux (février 2022), en comparatif aux levés topographiques du projet et du dossier d'autorisation (novembre 2019) ;

**CONSIDERANT** que l'exhaussement du lit est lié aux crues du torrent du Riou Bourdoux, notamment celle de mai 2021, et qu'il est également nécessaire d'augmenter les volumes de terrassement afin de maintenir le profil en long de 2014 tel qu'il avait été pré-identifié ;

**VU** l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 18 mars 2022 ;

Sur proposition de M. Jacques FORTOUL, vice-président en charge de la GEMAPI,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché signé avec l'entreprise EIFFAGE TP et annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

